

CEDEAO



Département de l'Agriculture,  
l'Environnement et des Ressources en Eau  
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU MALI



Un peuple - Un but - Une foi

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de  
Développement de l'Agriculture  
Africaine (PDDAA)

# MALI

## Revue des efforts de développement dans le secteur agricole

**L'**économie malienne est dominée par le secteur agricole. L'agriculture reste, au Mali, le plus important secteur en termes de valeur ajoutée, bien que sa part dans le PIB ait diminué ces derniers temps. Dans l'ensemble, le secteur agricole a connu un rythme de croissance annuel moyen de 4,0% sur la période 1990–2007. Le taux de croissance agricole, sur la période 1990–1994, a été en moyenne de 3%.

Il a connu une légère hausse sur la période 1995–1999 (3,4%) pour ensuite fortement baisser à 1% en moyenne sur la période 2000–2004. Le taux moyen a été plus élevé sur les périodes 2003–2007 (5,5%) et 1995–1999 (3,4%). Le taux moyen le plus faible a été obtenu entre 2000 et 2004 (1%).

Le secteur agricole malien est diversifié en termes d'activités, de zones géographiques, de conditions climatiques et de types de production. Il est orienté principalement vers le marché intérieur. La production agricole est

largement dominée par les céréales (mils, maïs sorgho et riz), qui constituent l'essentiel de la base alimentaire des populations.

L'agriculture malienne est caractérisée par une faible productivité, due à sa forte dépendance à divers facteurs: pluviométrie, hydrologie, pauvreté et fragilité des sols, encadrement, persistance de certaines maladies végétales et animales. L'enclavement et le faible niveau des investissements constituent des contraintes majeures pour le développement rural.

# STRATEGIES

## DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LONG TERME ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

**A**u cours de la période 1990–2005, en moyenne 70% des flux financés versés à l'agriculture étaient destinés au soutien de la production, sous forme d'appui direct aux productions végétales et animales et aux facteurs de production (ressources en eau, terre, intrants, services financiers, agricoles et vétérinaires). Cependant, l'élevage avec seulement 4,5% de l'aide sectorielle, a bénéficié de moins d'investissements que le sous-secteur agricole. De même, la part allouée à la recherche, la vulgarisation et la formation dans le secteur est faible par rapport à la valeur ajoutée de l'agriculture (0,1% du PIB sectoriel en 2004).

Sur les périodes 1996–2000 et 2000–2005, on remarque une augmentation de la production de mil et maïs et une diminution de celle du sorgho. Malgré les politiques, stratégies et programmes mis en œuvre, les productions de mil et de sorgho sont plus liées à l'accroissement des superficies cultivées qu'à une augmentation des rendements. Le phénomène d'extension des superficies cultivées agit négativement sur la préservation des ressources naturelles.

En 2006, l'incidence de la pauvreté monétaire était de 64,4% de la population, avec 79,5% en milieu rural et 31,2% en milieu urbain. Quant à la sécurité alimentaire, le bilan céréalier au Mali est dans l'ensemble satisfaisant, avec une couverture plus ou moins régulière des besoins par la production nationale (norme de 203 kg/an/personne). Cette situation globale cache toutefois de fortes disparités. Les importations de céréales restent limitées. Cependant elles ont tendance à progresser avec des importations moyennes de 95 000 tonnes par an dans la décennie 90, et de 200 000 tonnes en moyenne depuis 2000, constituées essentiellement de riz et de blé.

La situation nutritionnelle au Mali est caractérisée par des niveaux élevés de malnutrition protéine-énergétique, de carence en vitamine A, fer et iode qui par conséquent aboutissent à un risque élevé de morbidité et de mortalité de la population surtout celle des couches les plus vulnérables et, à une situation désavantageuse de développement mental. Au niveau national, selon les résultats de l'Enquête Démographique de Santé du Mali (EDSM IV) de 2006 les prévalences de malnutritions aiguë et chronique globales (ou proportions d'enfants de moins de cinq ans souffrant de l'émaciation et du retard de croissance) sont respectivement de 13,3% (dont 3% de cas sévère) et de 33,9% (dont 16% de cas sévère).

**L**es fondements des politiques de développement du Mali sont inspirés des Etudes Nationales Prospectives Mali 2025. Les options majeures retenues sont relatives à la décentralisation, la libéralisation de l'économie et la sauvegarde de l'environnement. Ces options reprises dans la Loi d'Orientation Agricole (LOA) ont été traduites dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), le Projet de Développement Economique et Social (PDES) pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

### Vision 2025

La lutte contre la pauvreté est une œuvre de longue haleine qui doit s'inscrire dans la durée et donc dans la vision à long terme de la société et de l'économie malienne. Cette vision a été formulée dans le cadre des Etudes Nationales Prospectives (ENP) Mali 2025 dont les résultats ont été adoptés par le Gouvernement du Mali en décembre 2000. Elle exprime ce que la majeure partie de la population malienne, y compris pauvre, souhaite : une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale; une économie forte, diversifiée et ouverte; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population.

### La Loi d'Orientation Agricole (LOA)

La Loi d'Orientation Agricole traduit la volonté commune de l'ensemble des partenaires des sous-secteurs du développement rural (état, collectivités territoriales, profession agricole, société civile, partenaires au développement) de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture intensive et diversifiée, capable de satisfaire dans un contexte de développement durable les besoins croissants du pays, et tournée vers la conquête des marchés sous-régionaux et internationaux.

### Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR)

Les objectifs spécifiques du CSCR sont au nombre de deux : (i) accélérer la croissance, plus de 7% par an sur la période 2007–2011, et (ii) améliorer le bien être des populations maliennes. La stratégie de croissance retenue dans le CSCR vise une croissance soutenue

et durable, susceptible d'améliorer la situation socio-économique du pays et de faciliter l'atteinte des OMD au Mali. A cet égard, les orientations du CSCRП sont (i) le développement des infrastructures et du secteur productif dont en premier le secteur agricole ; (ii) la poursuite et consolidation des réformes structurelles et (iii) le renforcement du secteur social. Cette ambition est réaffirmée dans le Projet de Développement Economique et Social (PDES) du Président de la République, qui est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser le CSCRП

## Projet de Développement Economique et Social (PDES)

La stratégie de croissance est explicitée dans le Plan de Développement Economique et Social du Président qui met l'accent sur le développement des filières de production agricole en utilisant au mieux les possibilités de contrôle de l'eau offertes par le fleuve Niger, l'augmentation de la production minière et des services (tourisme culturel).

## Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR)

Adopté en 1992 et actualisé en 2002, le schéma directeur du développement rural (SDDR) constitue un cadre de cohérence des différents programmes sectoriels et un cadre de dialogue entre l'Etat, la société civile et les partenaires au développement.

# PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

**A**u Mali, suite au constat dans le Secteur Agricole de la dispersion des moyens apportés, de la faible harmonisation des procédures et du risque de manque de cohérence entre les stratégies et interventions des différents partenaires, le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) se sont engagés dans l'application des principes de la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) ».

L'opérationnalisation de la « Déclaration de Paris » au niveau du secteur du développement rural consiste à passer de l'approche projet à l'approche sectorielle. Le plan de passage à l'approche sectorielle développe une vision commune axée sur l'élaboration conjointe de la Politique Nationale de Développement Agricole et d'un Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA). Le PNIA s'intègre au PNISA qui est

l'outil unique de planification du secteur Agricole. Le PNIA contribuera au plan de passage à l'approche sectorielle à travers le choix raisonné d'un scénario d'investissement

## Développement des filières végétales

L'objectif global visé est le développement des filières agricoles grâce à des investissements ciblés, appropriés pour un relèvement de la sécurité alimentaire générale, du revenu et pour une amélioration du cadre de vie des producteurs. Le développement durable des filières agricoles dépendra de leur structuration toujours plus accrue et de leur compétitivité sur le marché national et international.

**Plan d'action pour la production de 10 millions de tonnes de céréales à l'horizon 2012** : les objectifs globaux de ce sous-programme sont (i) satisfaire la consommation intérieure et de faire du Mali un exportateur net de céréales; (ii) accroître la production de 3 800 000 tonnes en 2007/2008 à 10 287 874 tonnes en 2012.

### Renforcement de compétitivité et la diversification agricole : les filières porteuses

: l'objectif global de ce sous-programme est d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et augmenter la contribution du secteur rural à la croissance économique du pays par l'intensification et la diversification de la production agricole et le renforcement du secteur privé pour tirer profit des opportunités commerciales.

### Renforcement de la recherche agricole et la diffusion de technologies

: l'objectif est d'assurer la création, l'amélioration et la diffusion de technologies adaptées répondant aux contraintes identifiées sur l'ensemble des segments de production (recherche variétale, mise au point de techniques culturales, l'amélioration des connaissances sur les systèmes de production, les productions, les filières agricoles, etc.).

**Plan de production de 350 000 tonnes de sucre** : les objectifs de ce sous-programme sont les suivants : (i) développement de la capacité de production locale en sucre, (ii) couverture des besoins nationaux en consommation de sucre (155 000 tonnes/an), (iii) positionnement du Mali comme exportateur de sucre dans la sous région.

**Développement du secteur coton** : l'objectif de ce sous-programme est d'accroître la contribution de la filière au développement économique et social du pays.

### Développement des ressources humaines et de leurs organisations

: l'objectif visé par ce sous programme est la professionnalisation des acteurs et de leurs organisations par la mise en œuvre de la politique nationale d'enseignement, d'alphabetisation et de formation professionnelle.

## Développement de l'agriculture irriguée

La stratégie de développement de l'irrigation vise les objectifs suivants: (i) la recherche de la sécurité alimentaire ; (ii) l'amélioration de la situation nutritionnelle des couches particulièrement fragiles de la population ; (iii) les économies de devises, par la réduction des importations alimentaires et le développement plus marqué des exportations agricoles ; (iv) l'accroissement des revenus des populations rurales ; (v) la réduction des phénomènes migratoires internes et externes et la non diminution du peuplement dans les zones arides et semi-arides.

### **Réhabilitation et extension des grands et moyens**

**périmètres** : ce sous-programme vise à augmenter et sécuriser des productions et des revenus des agriculteurs par la réhabilitation et l'extension d'aménagements hydro agricoles en maîtrise totale de l'eau dans les zones à haut potentiel d'irrigation.

**Irrigation de proximité** : d'augmenter et sécuriser des productions et des revenus des agriculteurs par la réalisation d'aménagements hydro agricoles de proximité.

**Aménagement de 10 000 ha de blé** : l'objectif global de ce sous-programme est d'augmenter de la production de blé pour couvrir les besoins alimentaires en blé et favoriser les économies de devises par une diminution sensible de l'importation de farine de blé.

## Développement de l'élevage et des filières animales

L'objectif recherché est la valorisation économique de toutes les filières de l'élevage et des industries animales en vue de satisfaire la demande intérieure en produits animaux, de développer les exportations, de créer des opportunités d'emplois et de revenus, de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire tout en préservant les ressources naturelles.

**Développement des productions animales** : le présent sous programme vise à accroître les rendements des productions et la productivité du sous-secteur élevage (viande, lait, volaille, cuirs et peaux).

**Gestion rationnelle des ressources pastorales** : ce sous programme vise à réduire la dégradation des ressources pastorales et de préserver les écosystèmes pastoraux.

**Infrastructure et équipement d'élevage** : l'objectif global de ce sous-programme est de promouvoir la commercialisation et de la transformation des produits de l'élevage en vue de contribuer à la sécurité et l'autosuffisance alimentaires de la population en produits animaux ainsi de l'accroissement de la plus-value de l'élevage.

**Environnement institutionnel et renforcement des capacités des acteurs** : ce sous-programme vise à renforcer les capacités (techniques matérielles et financières) des services du ministère chargé de l'élevage et des acteurs professionnels afin qu'ils puissent entreprendre de manière efficiente des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits et sous produits de l'élevage.

## Développement de la filière pêche et aquaculture

Contribuer à la croissance économique, à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté par l'exploitation durable de la ressource, l'augmentation de la production, le développement des infrastructures d'accueil et le renforcement des capacités des acteurs.

**Amélioration de la pêche** : ce sous-programme vise à promouvoir des pratiques durables de pêche en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des communautés de pêche.

**Aménagements aquacoles** : l'objectif de ce sous-programme est de promouvoir la production aquacole en vue de l'amélioration des conditions de vie des aquaculteurs.

**Valorisation des produits halieutiques, développement des infrastructures d'accueil** : ce sous-programme vise à améliorer des conditions de traitement, de transport, de stockage, de transformation et de commercialisation et l'hygiène des produits de pêche.

## Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune

Ce programme a pour objectif global d'assurer la gestion durable des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

**Politique nationale forestière** : ce sous-programme a comme objectifs : (i) assurer une gestion intégrée et durable des ressources forestières, fauniques et aquatiques ; (ii) développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation ; (iii) renforcer la compétitivité des filières de production, de récolte et de valorisation ; (iv) satisfaire les demandes sociales relatives aux dites ressources.

**Politique nationale des zones humides** : ce sous-programme a pour but de donner des directives à l'action gouvernementale et aux communautés pour conserver et gérer de manière durable les ressources naturelles et la diversité biologique des zones humides.

**Stratégie nationale de la diversité biologique** : ce sous-programme a les objectifs divers dans les domaines de (i) l'amélioration des connaissances ; (ii) la conservation des ressources ; (iii) la valorisation ; (iv) la biotechnologie.

**Stratégie nationale des aires protégées** : ce sous-programme vise à (i) effectuer un état des lieux par l'évaluation du système d'aires protégées ; (ii) améliorer les modes de conservation et de gestion des aires protégées ; (iii) élaborer et mettre en œuvre un programme de formation au bénéfice des acteurs de la gestion et du suivi – évaluation du système national d'aires protégées ; (iv) mettre en œuvre des programmes de gestion et de conservation des différentes aires protégées en recherchant la pérennité et la participation des acteurs locaux ; (v) élaborer et mettre en œuvre un programme d'information, de sensibilisation et de communication sur l'importance des aires protégées ; (vi) renforcer les modes de financement des actions dans les aires protégées avec l'objectif d'en assurer la pérennisation.

**Stratégie nationale de développement des zones arides** : ce sous programme a pour objectif général d'élaborer une stratégie nationale de développement des zones arides, en liaison avec la lutte contre la désertification.

**Stratégie nationale des changements climatiques (CC)** : l'objectif global de ce sous programme est d'apprécier les effets des changements climatiques sur la politique de développement économique et sociale et d'élaborer un plan d'actions pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

## Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre

Les objectifs de ses programmes sont les suivants : (i) assurer des niveaux de sécurisation foncière permettant aux agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et exploitants forestiers d'exploiter les terres de façon durable ; (ii) la prise en compte systématique des aspects liés aux collectivités dans la conception des projets et programmes de développement rural ; (iii) résoudre les difficultés d'accès au financement et développer de synergies entre les grands programmes en cours ; (iv) la régionalisation du système et sa mise en phase avec le processus de décentralisation et de responsabilisation du monde rural ; (v) une meilleure implication des partenaires, intervenant à tous les niveaux de la programmation ; (vi) promouvoir l'approche genre et sa prise en compte dans le processus de recherche ; (vii) l'amélioration du réseau routier et particulièrement des pistes rurales se présente une mesure significative d'accompagnement du développement des filières.

**La création d'un cadre juridique et institutionnel favorable au développement du secteur rural** : Ce sous-programme vise à promouvoir un cadre juridique et Institutionnel favorable aux investissements agricoles.

**La promotion de l'accès au financement des producteurs et opérateurs des filières** : L'objectif global de ce sous-programme est de favoriser l'accès aux financements des producteurs et opérateurs des filières.

**L'accompagnement des filières par une recherche/vulgarisation orientée par la demande des producteurs et du marché et respectueuse de l'environnement** : ce sous-programme vise à promouvoir une politique de qualité de la production.

Tableau 1: Coûts de programmes d'investissement

Programmes	Coûts 2009–2015 (FCFA milliards)
1. Développement des filières végétales	1614,7
2. Développement de l'agriculture irriguée	301
3. Développement de l'élevage et des filières animales	165,3
4. Développement de la filière pêche et aquaculture	144,0
5. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune	127,3
6. Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre	4,2
<b>PROGRAMME TOTAL (2009–2015)</b>	<b>2356,5</b>

**Système d'information sur les filières agricoles :** l'objectif de ce sous-programme est d'améliorer le système d'information sur les marchés pour mieux informer les opérateurs sur les opportunités de marché (produits, système de commercialisation, prix pratiqués, etc.)

**Mécanisme de suivi et de mise en œuvre :** Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) constitue une étape importante dans le processus d'analyse des politiques sectorielles et de programmation des investissements. Le plan d'actions qui en découlera exigera des moyens financiers importants pour la mobilisation desquels le Mali aura besoin des contributions de ses partenaires au développement.

## FINANCEMENT ET INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

### Le financement public

Le financement de l'agriculture passe par deux canaux, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissements. En termes de dépenses effectives de fonctionnement, ce financement atteint un niveau de 14,4 milliards de FCFA soit 21% des dépenses du secteur agricole. Les dépenses d'investissements financées par le gouvernement s'élève à une moyenne de 9,4 milliards de FCFA sur la période, soit 17% des investissements effectués dans le secteur. La part du budget agricole dans le budget total du gouvernement atteint des niveaux élevés de 18%, 19% et 17% respectivement en 1997, 2001 et 2005 contrairement aux années 2002 et 2006 où cette part baisse jusqu'à 12%. La part moyenne de cet indicateur est de 15% supérieure à la norme de 10% fixée dans la déclaration de Maputo.

Le cadrage macroéconomique et budgétaire du CSCRP et l'évaluation des coûts des OMD ont abouti chacun de son côté à des besoins de financement importants en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté sur la période 2007–2011. Le budget de l'État est l'instrument de mise en œuvre annuelle du CSCRP. A cet effet, le budget traduit les orientations stratégiques du CSCRP. La cohérence entre le CSCRP et le budget se retrouve dans le Cadre Budgétaire à Moyen terme (CBMT) global et dans les Cadres de dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels. Le cadrage macroéconomique du CSCRP a servi de base à l'élaboration du CBMT.

### Le financement privé du secteur agricole

Le secteur bancaire se caractérise actuellement par une forte présence de l'État actionnaire. Sur les onze banques qui le composent, cinq banques (BOA, BICIM, Banque Atlantique, BCI-Mali et ECOBANK-Mali) sont entièrement

privées. L'État est actionnaire majoritaire (60%) de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM), et détient une participation de 20 à 50% au capital des autres banques (BNDA, BDM, BMS et BCS) ; par ailleurs, la BIM vient d'être privatisée. Le Mali compte en outre quatre établissements de crédit, à savoir Crédit Initiative, la Société Malienne de Financement (SOMAFI), Equibail et le Fonds de Garantie Hypothécaire du Mali (FGHM) dont une partie substantielle du capital est contrôlée par l'État. Dans le cadre de sa stratégie de développement du secteur financier, le Gouvernement s'est engagé à se retirer de ce secteur pour lui permettre d'améliorer sa gouvernance et son efficacité, et pour encourager la concurrence.

Au Mali les investissements dans le secteur agricole dépendent encore largement des financements extérieurs. Le défi majeur du système bancaire, demeure la problématique du financement des investissements, notamment de ceux productifs. Plus de 75% de ressources des banques sont constitués de dépôts, des ressources à court terme. La structure actuelle des dépôts, dominée par le court terme, constitue un handicap pour les banques qui ne peuvent financer des investissements à moyen ou long terme. Le secteur de la micro finance en Afrique de l'Ouest souffre également d'un faible taux de financement de la part des banques locales. Au Mali, la BNDA est la seule entité qui finance des institutions de micro finance. Si les financements des investissements dépendent de l'extérieur, force est toutefois de constater que les montants engagés par les bailleurs de fonds sont en baisse dans ce secteur depuis les années 1980.

### Les structures publiques du monde rural

Les Chambres d'Agriculture sont des institutions professionnelles représentatives du monde rural. Leurs ressortissants sont en principe des professionnels exerçant à titre principal dans les secteurs d'activité ci-après : agriculture, élevage, pêche et exploitation forestière. Elles constituent auprès des pouvoirs publics les organes consultatifs et professionnels représentant les intérêts du monde rural. Les principales institutions de formation et de recherche sont : l'Université du Mali avec son centre à Katibougou qui forme des ingénieurs les centres de formation des ministères chargés de l'agriculture et de l'élevage ; centres d'apprentissage agricole qui forment des techniciens ; centre de formation professionnelle de l'élevage ; centres de formation forestière ; les centres d'animation rurale pour la formation des producteurs. Concernant la recherche agricole, il existe le Comité National de Recherche Agronomique qui intervient pour le financement de la recherche agronomique et la validation des thèmes à vulgariser. L'institution la plus présente au Mali est l'Institut d'Economie Rurale qui regroupe plusieurs corps de recherche et dont les centres sont déconcentrés suivant les différentes aires agro-écologiques.

## Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Les ONG entreprennent des actions en faveur des micros entreprises et des exploitations paysannes surtout en milieu rural. Les formes d'interventions qui diffèrent d'une ONG à une autre, recouvrent généralement les activités de formation en gestion, de recherche de financement, de crédit et caution mutuelle, d'appui technologique et de recherche de partenaires. Tous les secteurs d'activités sont concernés, mais on observe une prédominance à plus de 60% des petits projets de transformation des produits agricoles et des projets agro-alimentaires. Les différentes formes d'appui apportées par les ONG aux micro-entreprises et aux petits agriculteurs se répartissent en deux grandes catégories correspondantes aux besoins cités plus haut. Les interventions des ONG bénéficient aux pouvoirs publics ainsi qu'aux Organisations Professionnelles Agricole (OPA) qui ne disposent pas suffisamment de moyens.

## Les Organisations Paysannes et Professionnelles

Opérateurs privés et les opérateurs publics qui sont les agents économiques autres que les producteurs participent à la valorisation de la production agricole, à travers des activités de transports, de transformation, de commercialisation ou de services spécialisés (fourniture d'intrants, d'équipements, appuis techniques divers). On peut citer la Fédération Nationale des Groupements Interprofessionnels du bétail et de la viande (FEBEVIM) existe depuis une dizaine d'années. Elle regroupe des associations de marchands de bétail, des coopératives d'éleveurs, l'Association Régionale des Exportateurs de Bétail et de la Viande de Ségou (AREBEVIA). Il y a aussi une Fédération des Groupements Interprofessionnels du Bétail et de la Viande (FEBEVIM).

Créée en 1974, la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles est une société d'économie mixte, chargée de gérer la filière de production cotonnière du Mali. Elle assure plusieurs missions: (i) le conseil agricole en direction des paysans producteurs de coton; (ii) la collecte, la commercialisation, l'égrenage du coton graine ; (iii) la vente de la fibre de coton à l'exportation et aux industries textiles maliennes. Le capital de la société est de 32,5 milliards de FCFA détenu auparavant à 60% par l'Etat malien et à 40% par un partenaire français: DAGRIS (Développement des Agro-industries du Sud) ex Compagnie Française pour le Développement des Textiles (CFDT). Du fait des recapitalisations successives, la part du partenaire français Géocoton (ayant racheté Dagriss) dans la CMDT n'est plus que de 0,51%, le reste appartenant à l'État malien.

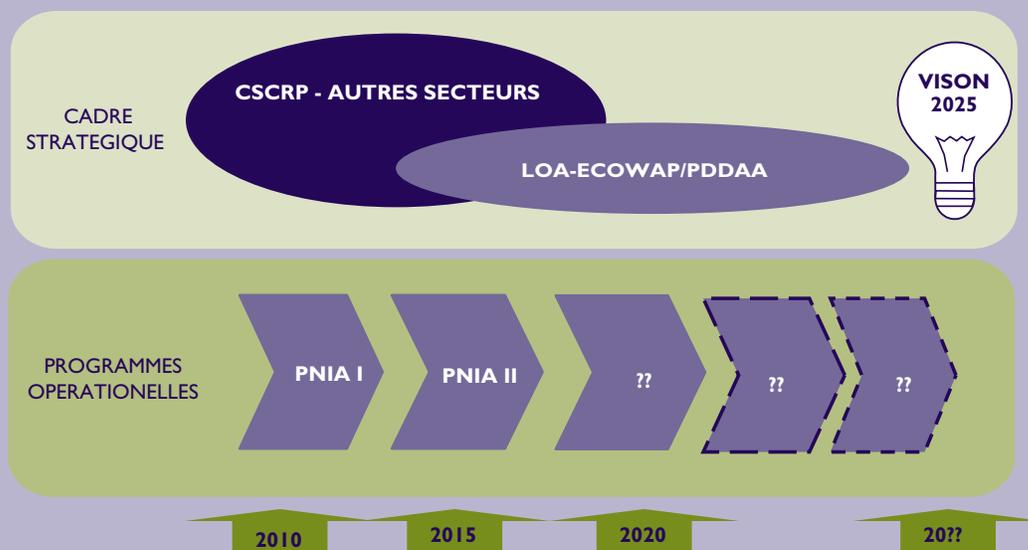
# LIENS ENTRE LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT DU MALI ET L'ECOWAP/PDDAA

La Politique Agricole Régionale de la CEDEAO (ECOWAP), dont l'objectif central est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, a été adoptée en janvier 2005. Elle sert de cadre de mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui constitue le volet agricole du NEPAD. Le PDDAA est crédité d'une réelle volonté politique des Chefs d'État africains qui ont pris, à Maputo en 2003, l'engagement de consacrer au moins 10% des budgets de leurs pays respectifs au financement du secteur agricole.

A partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général et du secteur agricole en particulier, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), qui est l'instrument de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national voudrait définir les options de développement indispensables à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement. Le CSCRP constitue la phase intermédiaire pour l'atteinte des OMD. Un plan décennal de financement des OMD a été établi. De ce plan décennal, a été extrait le plan de financement du CSCRP 2007–2011. Le PDES 2007-2012 concorde bien avec le CSCRP et les OMD. Le PDES est un programme cohérent bâti sur une stratégie de puissance agricole, la poursuite du programme d'infrastructure économique de base et le développement du secteur privé. Ces orientations cadrent avec les objectifs du PDDAA.

De façon concrète, il s'agit de définir les options de développement agricole qui permettent de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté au niveau national. L'objectif de l'analyse suivante (Brochure 2) est d'ajouter de la valeur aux efforts de l'État du Mali dans le cadre de l'accélération de la croissance et de la réduction de la pauvreté par une traduction chiffrée des scénarios de développement agricole suivants: i) une poursuite des tendances actuelles dans le secteur; ii) la réalisation effective de l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA d'une croissance de 6% dans le secteur agricole ; iii) la réalisation de l'objectif du SDDR, un taux de croissance agricole de 8,5%; iv) la réalisation de l'objectif de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 et à l'horizon 2020.

Graphique I : Relation entre l'ECOWAP/PDDAA, CSCRP, LOA et PNIA



### Définitions et Descriptions

**Vision 2025** : Une vision consensuelle sur le devenir du pays à l'horizon 2025

**CSCRP (Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté)** : Le CSCRP, cadre unique de référence de la politique de développement, décrit les politiques et programmes que le pays entend mettre en œuvre sur le plan macroéconomique, structurel et social, afin de promouvoir une croissance économique redistributive et pour une réduction significative de la pauvreté pendant la période 2007–2011.

**ECOWAP/PDDAA (Politique Agricole Commune de la CEDEAO / Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine)**: Un cadre à long-terme pour le développement du secteur agricole dans la sous-région.

**LOA (Loi d'Orientation Agricole)**: détermine et conduit la politique de développement agricole à long terme.

**PNIA (Le Programme Nationale d'Investissement Agricole)** : Un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles

### Relations entre les programmes

**PDDAA** : Cherche à orienter et appuyer les efforts régionaux et nationaux à travers l'ECOWAP afin de garantir la réalisation des objectifs de croissance de 6% et une part budgétaire de 10% pour le secteur agricole.

**ECOWAP**: Définit les priorités régionales et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans les états membres à travers les PNIA.

**LOA** : Définit les priorités nationales et oriente les interventions d'appui de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national.

**PNIA**: Traduit les priorités définies dans la LOA en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre mène vers la réalisation des objectifs définis dans le PDDAA et en conformité avec les priorités de l'ECOWAP.

*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Mali avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE DU MALI

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine; Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage et de la Pêche, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

**Personnes ressources**: Secrétaire Général du MMEIA, M. Mamady TRAORE : +223 20 21 81 49 ; Secrétaire Général du MA, M. Moussa LEO SIDIBE : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MA, M. Adama COULIBALY : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MEP, M. Marc DAO : +223 20 22 69 10 ; Secrétaire Général du MEA, M. Abdoulaye BERTHE : +223 20 29 51 72 ; Secrétaire Général du MATCL, M. Mamadou Seiba TRAORE : +223 20 22 42 12 ; Cellule PNIA : M. Fousseyni Mariko : +223 20 21 44 89 ; M. Souleymane OUATTARA ; M. Aliou KONATE ; Délégation Générale, Youssouf Keïta +223 20 21 81 49.